



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.436/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

6 mars 2017

Français

Original : anglais

Réunion du réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation en vigueur en Méditerranée

Grèce, 6-7 avril 2017

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2016-2017 du PNUE/PAM adopté par la 19^{ème} Conférence des Parties (CdP) à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016, le Secrétariat organise la Réunion du réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation en vigueur en Méditerranée du 6 au 7 avril 2017 en Grèce.

2. Le principal objectif de la réunion est de rassembler des experts nationaux qui travaillent sur les systèmes de délivrance de permis environnementaux et d'inspection dans le but :

- a) d'examiner les guides proposés par le Secrétariat sur la sélection et l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) les plus adaptées et de l'inspection environnementale pertinente
- b) de partager les meilleures pratiques et les évolutions récentes en matière de systèmes nationaux de délivrance de permis environnementaux, d'inspection, et d'application effective de la législation

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par le Secrétariat du PNUE/PAM le jeudi 6 avril 2017 à 14h30.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau *UNEP(DEPI)/MED WG.436/1, UNEP(DEPI)/MED WG.436/2*

4. La Réunion élira un (1) Président, trois (3) Vice-présidents et un (1) Rapporteur parmi les participants, conformément aux Règles et Procédures des réunions et conférences des Parties contractantes de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

5. L'ordre du jour provisoire annoté présenté dans le présent document sera examiné, amendé si nécessaire et adopté par la Réunion. Un service d'interprétation en anglais et en français sera fourni lors de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour. Respect et application effective de la législation dans la région méditerranéenne

- a) État d'avancement des systèmes nationaux d'inspection et de délivrance de permis : réalisations et obstacles
- b) Collaboration avec les réseaux sur le respect et l'application effective de la législation pertinents
- c) Moyens de promouvoir le respect et l'application effective de la législation

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant du Maroc fera une présentation sur la récente évolution des organismes d'inspection environnementale et de la réglementation au Maroc.

7. Les représentants de toutes les Parties contractantes devraient faire une courte présentation sur leurs systèmes d'inspection nationaux et partager des résultats concrets sur l'application des lois, les réalisations, et les défis auxquels ils sont confrontés.

8. Un représentant du réseau IMPEL présentera les travaux menés à l'échelon européen sur les questions liées au respect et à l'application effective de la législation environnementale (à confirmer).

9. Les participants sont invités à engager une discussion et à proposer des mesures concrètes sur les moyens de promouvoir et d'améliorer l'application effective de la législation environnementale dans la région, conformément aux lois nationales et aux obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Point 4 de l'ordre du jour. Renforcement des systèmes d'inspection et de délivrance de permis pour promouvoir l'utilisation des meilleures techniques disponibles (MTD)

UNEP(DEPI)/MED WG.436/3, UNEP(DEPI)/MED WG.436/4

- a) Guide sur la sélection des meilleures techniques disponibles dans les installations industrielles
- b) Guide sur les inspections des installations industrielles

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera, avec l'appui technique d'un expert régional, les projets de Guides pour l'introduction et l'inspection de la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles dans les installations industrielles. Ces Guides sur l'évaluation et l'inspection de la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles visent à aider les autorités de délivrance des permis des Parties contractantes à extraire et à évaluer les informations nécessaires contenues dans des publications complexes afin d'apprécier les données relatives à l'introduction des MTD dans les installations industrielles fournies par les demandeurs de permis et de veiller à une mise en œuvre effective. Des modèles de listes d'inspection seront également présentés.

11. Les participants sont invités à engager un débat général sur les projets de Guides et à formuler des commentaires sur leur contenu en vue de leur finalisation et de leur soumission pour examen par la réunion des points focaux du MED POL en mai 2017.

Point 5 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera, amendera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui découleront des discussions de la réunion, telles que préparées par le Rapporteur.

Point 6 de l'ordre du jour. Questions diverses

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat du PNUE/PAM pourront soulever toute autre question relative au sujet de la Réunion convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

14. Le Président clôturera la réunion le vendredi 7 avril 2017 à 17h30.

ORGANISATION DES TRAVAUX

6-7 avril 2017

Jeudi 6 avril 2017		Documents pertinents
14h00 – 14h30	<i>Enregistrement</i>	
14h30 – 14h45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	UNEP(DEPI)/MED WG.436/1 UNEP(DEPI)/MED WG.436/2
	Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau	
14h45 – 16h00	Point 3 de l'ordre du jour : Respect et application effective de la législation dans la région méditerranéenne	Présentations par les Parties contractantes
16h00 – 17h30	Point 4 de l'ordre du jour : Renforcement des systèmes d'inspection et de délivrance de permis pour promouvoir l'utilisation des meilleures techniques disponibles (MTD) : <i>Guide sur la sélection des meilleures techniques disponibles dans les installations industrielles</i>	UNEP(DEPI)/MED WG.436/3
Vendredi 7 avril 2017		Documents pertinents
09h30 – 10h30	Point 4 de l'ordre du jour : Suite : <i>Guide sur la sélection des meilleures techniques disponibles dans les installations industrielles</i>	UNEP(DEPI)/MED WG.436/4
10h30 – 13h00	Point 4 de l'ordre du jour : Suite : <i>Guide sur les inspections des installations industrielles</i>	UNEP(DEPI)/MED WG.436/4
13h00 – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 – 15h30	Point 4 de l'ordre du jour : Suite : <i>Guide sur les inspections des installations industrielles</i>	UNEP(DEPI)/MED WG.436/4
15h30 – 16h30	Point 4 de l'ordre du jour : Suite : Listes de contrôle et études de cas	UNEP(DEPI)/MED WG.436/4
16h30 – 17h15	Point 5 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17h15 – 17h30	Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses	
	Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	